

SASU A2K CONSTRUCTING
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1.000 €
6, Route de Portland
Morel
97160 LE MOULE
RCS de Pointe-à-Pitre 834 434 490

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le mercredi 26 mars 2025, à 17 heures, à LES ABYMES, 162, Lotissement Pointe d'Or les associés de la SASU A2K CONSTRUCTING se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président, conformément aux dispositions des statuts.

Etant présent :

Daniel KANTAPAREDDY Route de Bamboche : 97160 LE MOULE

L'Assemblée générale est présidée par Monsieur Daniel KANTAPAREDDY, associé. Le Président constate que le nombre des associés présents et représentés, possédant ensemble cent (100) parts sociales représentant la totalité des parts sociales et que, en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires relevant de sa compétence, conformément aux dispositions des statuts.

Le Président dépose sur le bureau et tient à la disposition des associés :

- les récépissés des lettres de convocation,
- le texte de la résolution soumise à l'approbation de l'assemblée, tel que transmis aux associés avec leur convocation.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur les questions suivantes :

- La cession des parts sociales de Monsieur Alex APATOUT à Monsieur Daniel KANTAPAREDDY
- La transformation de la Société en Société par Action Simplifiée Unipersonnelle
- Le transfert du siège social 6, Route de Portland Morel 97160 LE MOULE
- Le vote des résolutions,
- Les questions diverses.

Première résolution

L'associé unique approuve la cession des cinquante (50) parts sociales de Monsieur Alex APATOUT, Cédant, en faveur de Monsieur Daniel KANTAPAREDDY.

Cette résolution est adoptée.

Deuxième résolution

L'associé unique approuve la transformation de la Société par Actions Simplifiée (SASU) en Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU)

Cette résolution est adoptée.

Troisième résolution

L'associé unique approuve le transfert du siège social de la Société par Actions Simplifiée (SASU) 6, Route de Portland Morel 97160 LE MOULE

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, visé par l'associé unique et signé par :
Le Président, L'associé unique,

Daniel KANTAPAREDDY

Daniel KANTAPAREDDY

SAS A2K CONSTRUCTING

6 rue Portland Motel 97160 Le MONILE

lid.a2kconstructing@gmail.com

Tel : 0390 41 61 61

Siret : 864 434 490 00019 APE : 7490A

